

PRÉVENTION

La lutte contre les addictions se joue aussi au niveau local

POURQUOI ?

Le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 confirme le nécessaire ancrage local de la lutte contre l'alcool, le tabac ou la drogue.

POUR QUI ?

Pour être efficace, la prévention des conduites à risques chez les jeunes doit être partenariale, dans et hors la collectivité, car elle met en jeu l'éducatif, le social et le répressif.

COMMENT ?

La prévention ne peut se réduire à une somme d'actions : elle doit s'appuyer sur les avancées de la recherche.

Pas de vin d'honneur à Ham (4 600 hab. , Somme) lors de la dernière cérémonie des vœux de nouvelle année : jus de fruit pour tous.

Malgré les réticences de son conseil municipal, le maire, Grégory Labille, explique au « Courrier picard » que, toute l'année, il lutte contre la consommation d'alcool sur la voie publique : « Je ne peux pas dénoncer certaines choses et servir de l'alcool dans une cérémonie. Et je ne veux pas qu'un jour, une personne sortant d'un vin d'honneur municipal soit victime d'un accident. Il ne faut pas attendre qu'un maire soit condamné pour agir, alors j'agis. » L'« événement » a eu une portée symbolique nationale...

Volonté d'un élu, fragilités d'un territoire, la lutte contre l'alcool, le tabac ou la drogue ne peut passer que par le local : interventions dans les établissements scolaires, sensibilisation des parents, accompagnement des jeunes à risques, travail avec les débits de boissons et les tabacs, chartes de la vie nocturne... Les villes sont sur le pont de la prévention, à la croisée de l'éducatif, du sanitaire, du social et du répressif. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)

pousse en ce sens. Elle a lancé, en 2018, un premier appel à projets destiné aux collectivités, doté d'un million d'euros. Plus de 70 ont candidaté, 11 ont été retenues : les communautés d'agglomération Médiéran (Hérault) et Maubeuge val de Sambre (Nord) et les villes de Calais (Pas-de-Calais), Cherbourg-en-Cotentin (Manche), Fontaine (Isère), La Possession (La Réunion), Merville (Nord), Montrabé (Haute-Garonne), « petit poucet » des lauréats (lire p. 38), Nice, Petite-Terre (Mayotte) et Rosny-Sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Pour la Mildeca, il s'agit de changer les représentations ou les idées reçues associées aux produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis), de renforcer l'information sur les dommages associés et de réduire les comportements à risque (consommation ou participation à des trafics de stupéfiants).

TOUS LES ACTEURS AUTOUR DE LA TABLE

Les projets « à forte dimension partenariale » ont été privilégiés. C'est le cas à Cherbourg-en-Cotentin (80 100 hab. , Manche), l'une des villes lauréates. Une enveloppe de 65 000 euros lui est allouée sur une période de trois ans. « La lutte contre les addic-

tions est une priorité municipale depuis 2010 et la signature de la convention Mildeca nous permet de la renforcer.

Nous avons commencé par mettre tous les acteurs autour de la table pour orchestrer un plan d'action partagé », explique Frédéric Bastian, maire adjoint chargé du développement social et de la promotion de la santé et vice-président du centre communal d'action sociale (CCAS), également signataire.

La ville aura « un rôle fédérateur » des partenariats avec l'hôpital (urgences, permanence d'accès aux soins de santé - Pass), la fondation Bon Sauveur (pôle addictologie), la maison des adolescents de la Manche, les associations, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), la police... « Nous avons une obligation de moyens envers nos plus jeunes », résume l'élu. Dans cette ville à l'identité portuaire marquée, fortement concernée par les consommations d'alcool, de tabac et de cannabis, un volet de la prévention destiné aux gens de mer va cibler, sans stigmatisation, les futurs marins pêcheurs du lycée maritime et aquacole. Selon Nicolas Prisse, président de la Mildeca, « Cherbourg-

en- Cotentin pourrait servir de référence pour les autres villes portuaires ».

MÉTHODE TRANSPOSABLE

La dimension partenariale a déjà été théorisée grâce à l'expérience de la pionnière Valbonne (13 100 hab., Alpes-Maritimes). A partir de 2007, son Atelier santé ville (ASV) a créé, étape par étape, un dispositif transdisciplinaire de prévention des conduites addictives des jeunes, avec la coopération d'une pluralité de partenaires sanitaires et sociaux. Développé par la sociologue Catherine Reynaud-Maurupt, un guide méthodologique pour les acteurs des collectivités (1) décrit cette mise en œuvre locale d'une stratégie de prévention dite « à composantes multiples » promue par une expertise collective de l'Inserm de 2014 sur les conduites addictives chez les adolescents. Une modélisation assortie d'une précision : « C'est la méthode d'implantation du dispositif sur Valbonne qui est transposable et non son organisation spécifique. » Un seul impératif : créer le pivot qui donnera une cohérence à toutes les actions à composantes multiples, sinon on court le risque de rester dans une logique de catalogue... Pour fabriquer le couteau suisse, chaque territoire peut s'appuyer sur les ressources déjà existantes : ASV, contrat local de santé, conseil local de santé mentale, CLSPD...

Jocelyne Boudot, ex-directrice de la santé publique de l'agence régionale

de santé Bourgogne - Franche-Comté, ne dit pas autre chose en introduction d'un référentiel d'intervention régional partagé (2), paru en septembre 2018 : « La prévention des conduites addictives, pensée comme une démarche et non plus comme le simple déroulement d'activités, permet d'évoluer d'une intervention de prestataire vers la coconstruction entre acteurs de terrain, opérateurs de prévention et financeurs. » Il s'agit de potentialiser une démarche efficace. Les structures spécialisées en addictologie sont évidemment appelées à la rescousse : centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues, consultations jeunes consommateurs...

RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES

Le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, publié en janvier, donne un cap à forte dimension territoriale, et un deuxième appel à projets vient d'être lancé par le président de la Mildeca, lors d'un déplacement à Evry-Courcouronnes (68 100 hab. , Essonne). Dans cette ville nouvelle fusionnée en janvier, la thématique a été intégrée dans le contrat local de santé signé en juillet 2018. La commission « santé des jeunes » de ce contrat, pilotée par la ville, regroupe les partenaires concernés. Elle coordonne les acteurs du territoire et la mise en œuvre d'opérations concrètes en di-

rection des jeunes, mais aussi des professionnels qui travaillent à leur contact et des parents : forums santé et « mois sans tabac » organisés dans les collèges et les lycées, travail régulier avec les familles, les enfants et adolescents dans les associations (La Voix des jeunes, Génération femmes, Génération 2 citoyenneté intégration) et les centres sociaux)...

Toujours dans la ville nouvelle de l'Essonne, l'association Oppélia de prévention et de soins en addictologie et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie interviennent dans de nombreux établissements scolaires avec un levier de prévention validé scientifiquement : le renforcement des compétences psychosociales qui permet aux adolescents d'être moins vulnérables aux addictions. Elles sont en train d'adapter leur mode d'intervention à l'usage de leurs autres partenaires. Enfin, un animateur jeunesse d'un quartier relevant de la politique de la ville (Le Canal) a été formé. Là aussi, ce renforcement de compétences est un enjeu... « La prévention en addictologie est en pleine mutation », écrit Jocelyne Boudot. Elle intègre des approches basées sur des recherches scientifiques menées en sociologie, psychologie, promotion de la santé et neurosciences [...]. Ces avancées demandent aux opérateurs de prévention, aux professionnels au contact des jeunes et aussi aux financeurs un changement souvent radical de leurs pratiques. ■

par Catherine Moissonneuve

AVANTAGE

La commune intervient au plus près du terrain et de ses réalités socioéconomiques.

INCONVÉNIENT

La prévention est à composantes multiples et la coordination n'est pas toujours facile.

L'EXPERTE - VIVIANE BAYAD, responsable de projets en promotion de la santé au CNFPT - « Nous voulons renforcer les compétences des agents »

« La mise en œuvre territoriale du Plan national de mobilisation contre les addictions a conduit le CNFPT et la Mildeca (*) à conforter leur partenariat en signant leur première convention en juillet 2018. Il s'agit de renforcer les compétences des agents (action éducative, petite enfance, police municipale, santé, social, sport, etc.), reconnus par ce plan comme agents de proximité susceptibles d'intervenir selon des modalités variées : repérage, orientation, accompagnement, développement des compétences psychosociales, soutien à la parentalité... »

TÉMOIGNAGE - « Retarder l'âge du premier usage est déterminant »

« Montrabé est une commune jeune. On compte 35 % d'habitants de moins de 30 ans et une classe d'âge montante des 6-11 ans. Le maire, Jacques Sebi, a mis en place une politique enfance- jeunesse volontariste. Les 35 000 euros de la Mildeca vont permettre aux services "parentalité" et "jeunes" de renforcer la sensibilisation dans nos écoles et notre collège. Retarder l'âge du premier usage est déterminant, et nous avons organisé un concours d'affiches "Jamais ma 1re cigarette" auquel ont participé plusieurs classes de CM2, de sixième et de cinquième. Les deux affiches gagnantes ont été reproduites en grand format dans le mobilier urbain communal. Notre plan, que nous voulons global et concerté, prévoit aussi la création de "lieux sans" - à commencer par notre futur jardin public - et l'écriture d'une charte de vie nocturne formalisant la coopération sur le terrain entre le service "jeunes" et la police municipale. »

